



Bruxelles, le 7 août 2018.

MAXI-PRISON DE HAREN : DIX ANS PLUS TARD, UN DÉBUT DE CHANTIER IMMINENT ?

Le 18 juillet, les opposant·es à la maxi-prison, défenseurs et défenseuses du Keelbeek, ont appris par un communiqué de la Régie des Bâtiments qu'une première phase des travaux de construction de la maxi-prison à Haren sera entamée à la fin de cet été sur un des derniers espaces verts du nord de Bruxelles. Le 30 juillet, des occupant·es ont reçu un avis d'expulsion avec un délai de deux semaines.

Ce nouvel établissement pénitentiaire doit voir le jour sur un terrain de 19ha, connu sous le nom de "Keelbeek", et prévoit l'incarcération de 1190 personnes. Des citoyen·nes et spécialistes assurent depuis le début une vigilance et un regard critique sur ce projet. Anti-social, anti-démocratique, anti-écologique et économiquement désastreux, ce projet est décrié de toute part (criminologues, associations en lien avec le milieu carcéral, magistrat·es, politicien·nes...).

Quelle place pour l'humain dans un monde de prisons ?

Les questions par rapport aux politiques d'incarcération se posent depuis longtemps. La surpopulation des prisons, la vétusté des infrastructures, les conditions de détention et le taux de récidive en Belgique sont alarmants.

En 2008, le Ministère de la Justice avait abouti à un Masterplan « pour une infrastructure carcérale plus humaine » préconisant la construction de prisons accueillant au maximum 400 personnes. En 2010, les Ministres ont pourtant rendu public le projet de la maxi-prison de Haren, au nord-est de Bruxelles, pour une capacité de 1190 détenu·es.

Pour les opposant·es, ce projet n'est qu'une fausse solution : « *Une infrastructure aussi grande, avec une nécessité de rentabilité, nous évoque un fonctionnement industriel. Il est difficile d'imaginer que ces conditions seront propices à la réinsertion des détenu·es.* », suggère A., activiste au Keelbeek. L'état des prisons de Forest/Berkendael et de Saint-Gilles, bien qu'effectivement préoccupant, serait avant tout un prétexte pour ne pas reculer face aux nombreuses objections émises.

D'ailleurs, l'éloignement par rapport au Palais de Justice va rendre plus compliqués les transferts de prisonniers, ainsi que les visites par les avocat·e-s et les familles, tout en augmentant le trafic sur des axes déjà surchargés.

Destruction annoncée d'une terre d'accueil pour la nature et les riverain·es

Avec ses 19 hectares, la friche du Keelbeek est l'un des espaces verts les plus vivants et sauvages de la capitale. Sauvegarder cet espace répond à de nombreux enjeux.

D'une part, la captation du CO₂ par les plantes est plus que nécessaire dans une agglomération suffocante comme Bruxelles. La qualité de l'air dans la région et le changement climatique sont des problèmes urgents, auxquels il faut apporter des solutions – au lieu de déboiser les quartiers et les friches.

Ensuite, la préservation de la biodiversité remarquable doit rester une priorité. Orchidées rares, papillons, chauve-souris, batraciens ; le Keelbeek héberge de nombreuses espèces qui trouvent difficilement des terrains d'accueil aussi vastes. Malgré l'abattage de 300 arbres à la fin de l'hiver, on y trouve toujours une faune et une flore surprenante, notamment grâce à la source naturelle qui continue d'alimenter une large zone depuis le début de la sécheresse.

« *Il faut aussi prendre en compte le rôle qu'à cet espace pour les habitant·es du voisinage.* », ajoute C. « *Outre un lieu de promenades verdoyant, c'est un endroit parfait pour trouver un peu de fraîcheur* », même s'il faudra patienter quelques années pour que les jeunes arbustes d'aujourd'hui puissent à nouveau offrir leur ombre aux passant·es. « *En ces temps de canicule, tout le monde peut saisir l'importance de protéger ce genre d'atouts naturels.* » Le sentier du Keelbeek, reliant Bruxelles à la Flandre, sera grandement impacté puisqu'en plus d'être détourné complètement, il sera désormais bordé d'un mur d'enceinte de plusieurs mètres de hauteur. Le terrain quant à lui sert de lieu de rencontre, à puiser de l'eau pour arroser les jardins, flâner, etc. Une partie de la surface était autrefois cultivée : « *Alors que la Région bruxelloise met en avant sa politique 'Good Food' qui concerne notamment la souveraineté alimentaire, il est déplorable de renoncer ainsi à une surface qui pourrait servir pour de l'agriculture durable et locale. C'est une option qui mériterait d'être envisagée.* »

Décisions opaques et partenaires douteux

Ce projet est aussi décrié pour son manque de transparence et le choix des partenaires privés. En effet, c'est en huis-clos du Conseil des ministres qu'est décidé le 15 décembre 2010 d'augmenter la capacité de la future prison à 1190 places au lieu de 400 initialement prévues. Il est fixé que cette prison sera réalisée via un contrat en « partenariat public-privé (PPP) » de type « DBFM »¹ : le consortium de multinationales choisi doit donc concevoir, financer, construire et entretenir les infrastructures pendant les 25 premières années. En contrepartie, l'État belge devrait déboursier une redevance annuelle estimée à plus de 60 millions d'euros², peu importe le taux d'occupation des cellules. L'État belge est obligé d'assurer la rentabilité de cette maxi-prison pour les multinationales.

« *Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est l'absence de transparence et de contrôle démocratique. Les questions des parlementaires au sujet de la signature du contrat, du coût total ou des indemnisations de retard et d'annulation, par exemple, sont restées sans réponse convaincante.* » confie A.

1 *Design, Build, Finance, Maintain.*

2 L'Écho évaluait en 2014 que le coût de détention via un contrat PPP revient à 210 euros par jour et par détenu ; à quoi il faut ajouter le coût de la construction. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/un-detenu-coute-210-euros-par-jour-en-belgique/9528209.html>

Le projet de maxi-prison est critiqué de toute part : juges, avocat-es, mandataires politiques de l'opposition et de la majorité admettent en coulisses que le dossier est mal ficelé, et que le projet devrait être revu dans ses fondements. « *On a l'impression que ce qui maintient encore le projet en vie, c'est la peur de faire marche arrière.* »

Dans la presse, la Régie des Bâtiments, dont Jan Jambon est le Ministre de tutelle, annonce le début des travaux dès la fin de l'été. Le Ministre avait pourtant donné sa parole devant la Chambre (le 19 juin 2018³) que la signature du contrat et donc le début du chantier attendraient l'aboutissement d'un recours au Conseil d'État concernant le sort du sentier qui traverse le terrain.

« *Profitant ainsi des vacances d'été, il espère sans doute préparer le terrain en douce. Certains indices ne laissent pas de doutes : le consortium Cafasso a déjà installé ses bureaux juste à côté (avenue de la Métrologie, 10), des nouvelles barrières sont apparues, et surtout nous avons reçu un avis d'expulsion le lundi 30 juillet avec comme ultimatum le 13 août.* », termine B.

Pour toutes ces raisons, les militant-es se sentent obligé-es de s'ériger en obstacle si les travaux devaient commencer, et ce jusqu'à l'abandon du projet. Cela permettra enfin l'ouverture d'un débat démocratique et transparent qui n'a jamais eu lieu. Des actions collectives, s'inscrivant dans un consensus qui sera bientôt rendu public, sont notamment à prévoir. Les défenseurs et défenseuses du Keelbeek comptent également sur les médias et les réseaux sociaux pour mettre un coup de projecteur sur les nombreuses questions urgentes qu'ils et elles soulèvent.

L'Assemblée générale libre & ouverte (AGLO) du Keelbeek.



Contacts de relai :

mail : alerte-keelbeek@riseup.net

site web : haren.luttеспaysannes.be et www.harenobservatory.net

facebook : « Keelbeek Libre » www.facebook.com/ZadHarenPatatistes

Plus d'infos dans « La Genèse d'un Crime », document de 39 pages :

http://www.harenobservatory.net/IMG/pdf/20171012_megaprison_de_bxl_genese_d_un_crime.pdf

3 <https://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic925.pdf>